

Écrit par Didier Poli

Jeudi, 05 Mai 2011 14:25 - Mis à jour Jeudi, 05 Mai 2011 15:04



Monsieur **Cristophe Jacquinet est le Directeur Général de l'ARS Picardie**. Actuellement l'ARS picardie est une des 4 régions pilotes qui inaugurent le **Dossier Médical Personnel (**
[DMP](#)
)
.

Le dossier Médical Personnel, nous dit Monsieur Jacquinet, est un outil qui ne fonctionnera que si il répond aux attentes des professionnels de la santé, en particulier des médecins généralistes, et en même temps des patients, à savoir les usagers de la santé.

La signification du P du DMP à été dans un premier temps "Partagé". La signification de ce P à changé pour devenir "Personnel". Le DMP appartient à l'utilisateur, celui-ci est de plein droit propriétaire des informations qu'il contient.

Un usager de santé peut décider de ne pas avoir de DMP. Il peut aussi vérifier sur internet les informations que son DMP contient, il peut classer ces informations, les partager, les masquer (sauf pour son médecin traitant). L'utilisateur est bel et bien le gestionnaire de son DMP, il peut si il le souhaite, le désactiver, voire le supprimer.

Le DMP est un programme commun entre les usagers et les professionnels de la santé, termine Monsieur Jacquinet, il doit être validé par tout le monde, et surtout ne pas être subit. On doit avancer pas à pas pour que le DMP fonctionne au risque qu'il parte à la poubelle.

Interview de Monsieur Jacquinet